

00000849

LA PÊCHE CREVETTIÈRE
DANS L'ESTUAIRE DE LA CASAMANCE
EN 1985
par
L. LE RESTE

RAPPORT INTERNE
N° 95

L A P Ê C H E C R E V E T T I È R E D A N S L ' E S T U A I R E D E L A C A S A M A N C E E N 1 9 8 5

par

Louis LE RESTE (1)

I N T R O D U C T I O N

Comme d'autres secteurs de l'activité, la pêche de crevettes de l'estuaire de la Casamance subit actuellement les effets de la sécheresse.

Le présent document, comme celui que nous avons publiés l'année dernière à la même époque (Le Reste et Odinetz, 1984) (2) fait le point en cette fin de saison sèche et essaye de prévoir ce que pourrait être la pêche d'ici la fin de l'année 1985.

Pour apprécier les relations de cause à effet existant entre le climat et les captures de crevettes il n'est peut-être pas inutile de rappeler en quelques mots la biologie et l'écologie de ces dernières.

Les crevettes se reproduisent en mer, dans la région du Cap Roxo et des Iles Bissagos. Les postlarves, mesurant environ 1 cm, sont entraînées par les courants de marée dans les estuaires de la région, notamment dans celui de la Casamance. Ces crevettes restent dans les estuaires, où elles grandissent rapidement, tant que les conditions environnementales leur conviennent. Un des paramètres auxquels elles sont le plus sensibles est la salinité qui ne doit être ni trop basse ni trop élevée.

Dans l'estuaire la salinité est bien entendu conditionnée par la pluviométrie. Lorsque cette dernière était importante la salinité dans l'estuaire était relativement basse et les crevettes, dès qu'elles atteignaient une dizaine de centimètres, retournaient vers la mer. A partir des années 1970 le déficit pluviométrique s'est accompagné d'une augmentation de salinité et les crevettes, trouvant dans l'estuaire une salinité proche de l'eau de mer, y restaient plus longtemps qu'auparavant ce qui était naturellement bénéfique pour les pêcheurs casamançais. Aussi, pendant une douzaine d'années,

(1) Biologiste des pêches de l'ORSTOM en fonction au CRODT/ISRA.

(2) Ce document avait été présenté et commenté notamment au Gouverneur de la Casamance, à l'Inspecteur des pêches de Ziguinchor et aux directeurs des usines SEFCA, AMERGER et SOSECHAL.

entre 1968 et 1981, moins il pleuvait et plus les captures dans l'estuaire étaient abondantes.

Mais depuis 1982 la salinité est devenue tellement élevée que les crevettes tendent à retourner vers la mer à une petite taille. Nous sommes ainsi dans une situation inverse de la précédente où moins il pleut et moins les captures sont abondantes.

1. SITUATION DE LA PECHERIE

EN MAI 1985

Les 7 et 8 mai nous avons réalisé des pêches expérimentales entre la Pointe Saint Georges et Diattakounda (fig. 1). En même temps nous avons mesuré la salinité à ces stations. Les valeurs de la salinité sont présentées dans le tableau 1, les mensurations des crevettes dans le tableau 2. Dans les deux cas nous présentons également les valeurs observées l'année dernière à la même époque.

Tableau 1.- Salinité au mois de mai, en 1984 et 1985.

STATION	MAI 1984 (*) S‰	MAI 1985 S‰
Pointe Saint Georges	43	43
Ziguinchor	52	48
Tambakoumba	61	56
Goudomp	69	61
Diattakounda	77	73

(*)d'après PAGES, communication personnelle.

Tableau 2.- Mensuration des crevettes (longueur caphalothctracique) en mai 1984 et en mai 1985.

STATION	MAI 1984		MAI 1985	
	nb.crevettes mesurées	lc (mm)	nb crevettes mesurées	lc (mm)
Pointe Saint Georges	676	19	153	19,4
Ziguinchor	102	19,7	129	22,3
Tambakoumba	257	16,5	170	17,8
Goudomp	38	15,8	91	15,5
Diattakounda	Absences de crevettes		5	14,4

On constate que la salinité est sensiblement moins élevée en 1985 qu'en 1984, ce qui est dû à la bonne pluviométrie de la dernière saison humide.

La répartition en taille des crevettes le long de la Casamance, illustrée sur la figure 2, a la même allure en 1985 qu'en 1984. La taille augmente depuis la Pointe Saint Georges jusqu'à Ziguinchor puis diminue ensuite progressivement vers l'amont. A toutes les stations, sauf Goudomp, les crevettes sont un peu plus grosses cette année ; la situation, quoique mauvaise, est donc moins grave qu'en 1984.

Dans le tableau 3 nous avons présenté les rendements par mouillage et la répartition des prises par catégorie aux cinq sites, en mai 1985.

Tableau 3.- Rendement par mouillage et calibre des crevettes pêchées en mai 1985.

STATION	RENDEMENTS	POURCENTAGE PAR CATEGORI			
	Par mouillage (kg)	Déchets >140/kg	5 100à140/kg	4 60 à 100/kg	3 40 à 60/kg
Pte St George:s	2,175	53	30	14	4
Ziguinchor	0,930	21	39	35	5
Tambakoumba	1,825	71	24	5	
Goudomp	0,568	92	3	5	
Diattakounda	0,006	100			

Nos observations font apparaître des rendements en poids assez bons jusqu'à Tambakoumba et mauvais plus en amont. La qualité des crevettes pêchées suit en gros l'évolution des rendements : passable à assez bonne à la Pointe Saint Georges et Ziguinchor elle devient de plus en plus mauvaise vers l'amont.

2. PERSPECTIVES POUR LA PERIODE

2.1. PERIODE JUIN-JUILLET

La salinité sera encore élevée pendant ces deux mois et il n'y a donc pas d'amélioration à attendre en ce qui concerne les captures de crevettes, aussi bien en quantité qu'en qualité.

2.2. PERIODE AOÛT-DECEMBRE

Les *relations entre pluviométrie et salinité ainsi qu'entre salinité et captures ont été étudiées dans de précédents documents (Le Reste, 1983 ; Le Reste et Odinetz, 1984). Nous les avons utilisées pour calculer la salinité minimale qui devrait être observée à Ziguinchor, en fin de saison des pluies, ainsi que le tonnage de crevettes qui devrait être pêché entre août et décembre, en fonction de différentes hypothèses concernant le volume d'eau qui pourrait tomber sur le bassin versant de la Casamance.

De manière à rendre plus concret notre propos nous avons calculé également la pluviométrie à Ziguinchor pour les différentes hypothèses de pluviométrie sur l'ensemble du bassin versant.

L'ensemble des résultats sont présentés dans le tableau 4.

Pour un volume de pluie de 28,7 km³ sur le bassin versant (environ 1530 mm à Ziguinchor) qui correspond à la plus forte pluviométrie des dix dernières années, les captures seraient d'environ 460 tonnes.

Elles culmineraient vers 700 tonnes pour un volume de pluie de 23 km³ (environ 1200 mm à Ziguinchor).

Elles diminueraient ensuite pour n'atteindre que 340 tonnes pour un volume de pluie de 15,3 km³ sur le bassin (environ 730 mm à Ziguinchor) qui correspond à la plus faible pluviométrie des dix dernières années.

Ces résultats sont illustrés sur la figure 3.

Quant à la qualité des crevettes pêchées, elle ira de pair avec le tonnage pêché ; elle sera d'autant plus belle que le tonnage sera plus élevé (en fait c'est le tonnage qui dépend de la qualité de la crevette). Vers octobre-novembre on retrouvera vrai semblablement un gradient de taille proche de celui observé en octobre 1984, la taille augmentant de la Pointe Saint-Georges à Diattakounda (figure 2).

3. REGLEMENTATION

La pêche n'est autorisée qu'entre Ziguinchor et Goudomp ; ceci, en grande partie, pour empêcher la capture de crevettes trop petites. A la lumière de ce qui vient d'être dit on se rend compte que si elle est assez bien adaptée à une situation moyenne (globalement, c'est effectivement entre Ziguinchor et Goudomp que sont trouvées les plus grosses crevettes) la réglementation peut apparaître à une période donnée comme aberrante

Ainsi, par exemple, à la fin de l'année dernière - et la situation se renouvellera probablement cette année - les plus grosses crevettes étaient localisées à Diattakounda, c'est-à-dire en zone interdite. A l'inverse, en cette fin de saison sèche, c'est, en dehors de Ziguinchor, à la Pointe Saint Georges, donc encore en zone interdite, que sont trouvées les crevettes les plus intéressantes.

On peut comprendre alors le désarroi des pêcheurs. A priori, ils sont tout-à-fait d'accord avec l'administration pour pêcher les plus grosses crevettes et épargner les petites puisque les premières sont vendues beaucoup plus cher. Or, pêchant en avril-juillet à la Pointe Saint Georges et en septembre-décembre à Diattakounda où les crevettes sont parmi les plus grosses, ils risqueront de voir leur production et leur matériel saisis !

Que faire pour pallier ces situations aberrantes ?

Il semble peu faisable de modifier la réglementation au gré des fluctuations environnementales et des modifications de distribution de la population de crevettes qui s'ensuivent. Peut-être la solution consisterait-elle, tout en maintenant la réglementation actuelle, à faire preuve de tolérance contre les contrevenants lorsqu'ils opèrent dans une zone où les crevettes sont au moins aussi grosses que dans la zone où la pêche est autorisée. Cela permettrait d'exploiter au maximum le stock estuarien.

B I B L I O G R A P H I E

- LE RESTE (L.), 1983.- Etude des variations annuelles de la production de crevettes dans l'estuaire de la Casamance (Sénégal). *Doc. Scient. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye*, 88 : 1-18.
- LE RESTE (L.) et ODINETZ (O.), 1984.- La pêche crevetteière dans l'estuaire de la Casamance en 1984. *Arch. Cent. Rech. Océanogr. Dakar-Thiaroye*, 129 : 11 p.

Tableau 4.- Captures escomptées entre août et décembre en fonction de différentes valeurs de pluviométrie sur le bassin versant.

HYPOTHESES DE VOLUME D'EAU TOMBANT SUR LE BAS- SIN VERSANT (km3)	PLUVIOSITE COR- RESPONDANTE A ZIGUINCHOR(mm)	SALINITE A ZI- GUINCHOR(S‰)	CAPTURES ESCOM- PTEES ENTRE AOUT ET DECEM- BRE (TONNES)
28,67	1 532	21	457
28	1 492	22,2	486
27	1 431	23,9	527
26	1 371	25,6	569
25	1 311	27,3	610
24	1 251	29,4	654
23	1 190	30,8	695
22	1 130	32,6	662
21	1 070	34,3	615
20	1 010	36	567
19	950	37,8	517
18	890	39,5	469
17	829	41,2	422
16	769	43	372
15,31	728	44,1	341

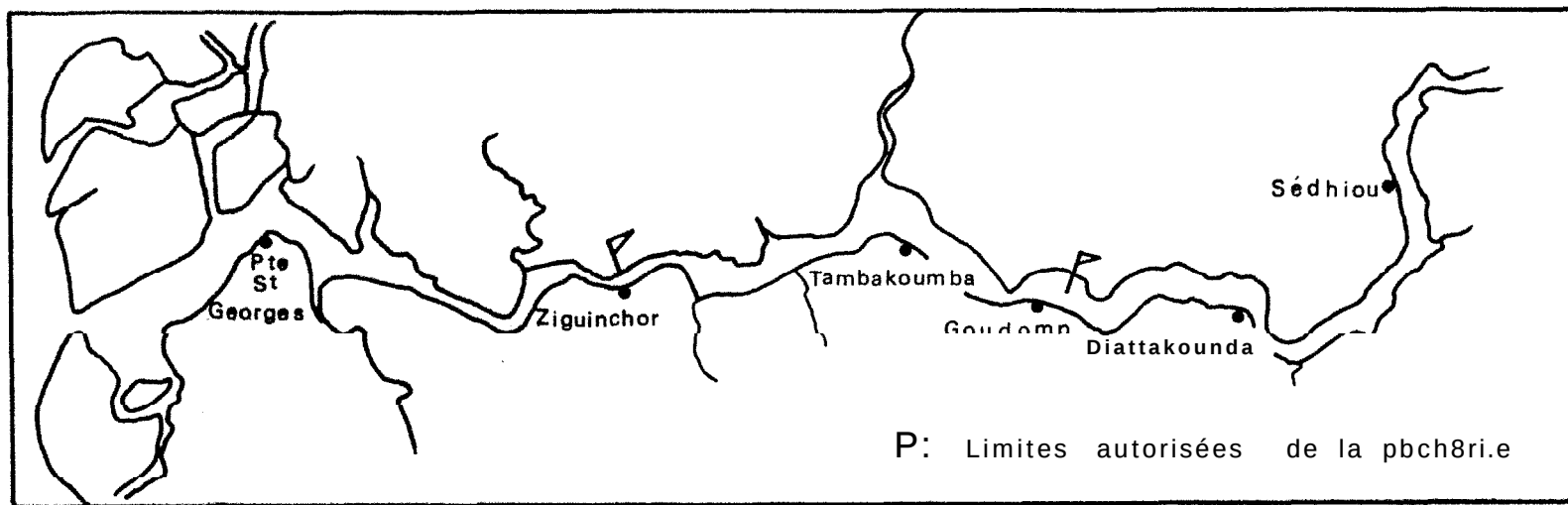


Fig. 1. L'estuaire de la Casamance.

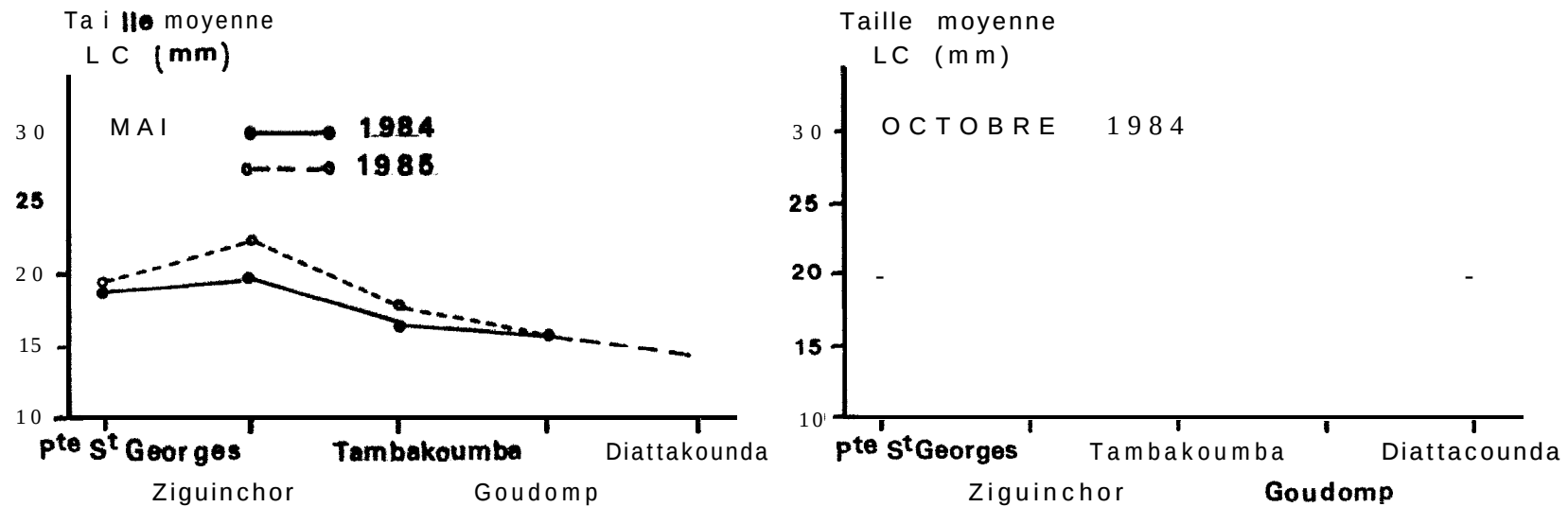


Fig.2. Taille moyenne des crevettes (longueur céphalothoracique) le long de l'estuaire.

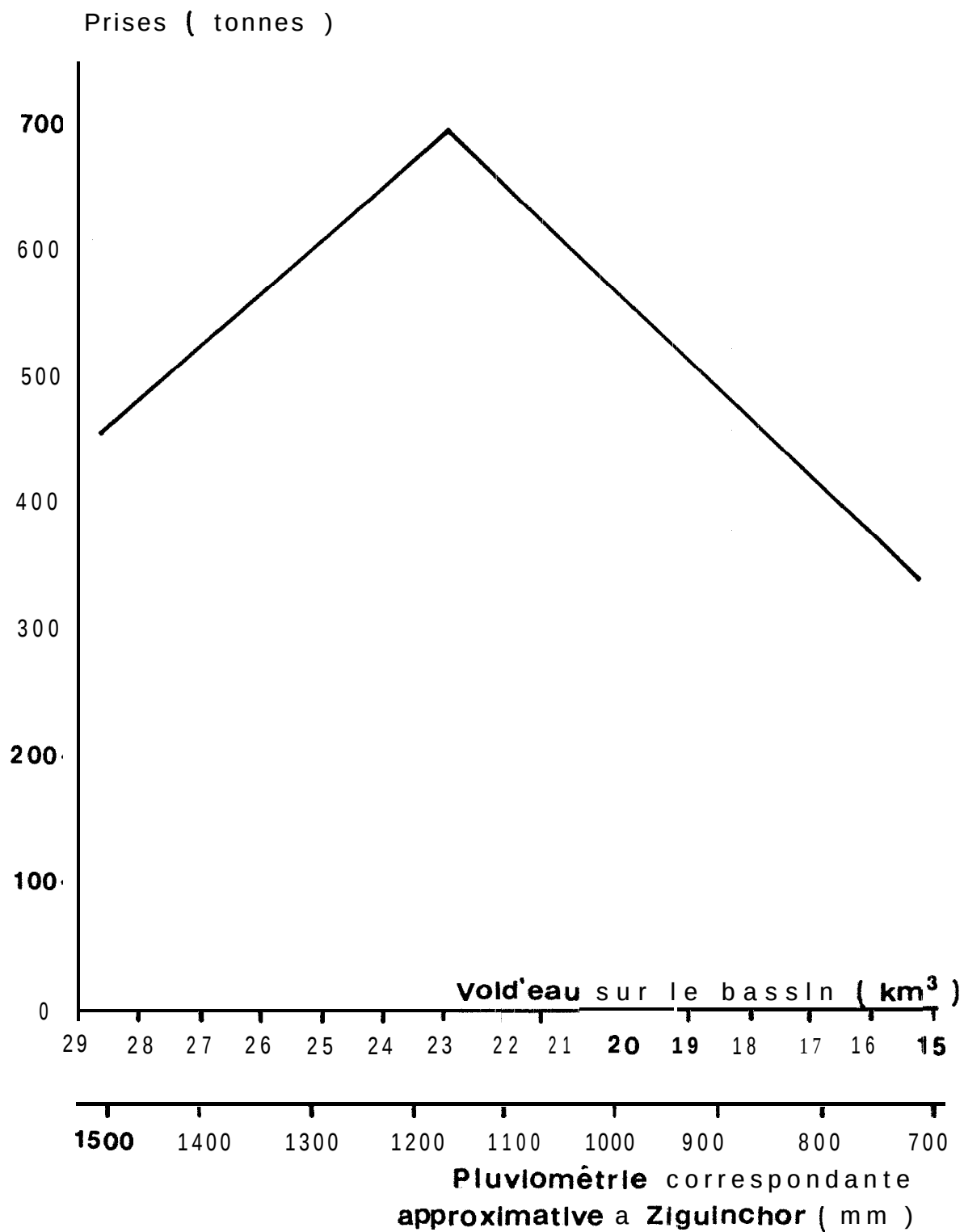


Fig.3. Captures prévisibles pour la période août-décembre 1935 en fonction de la pluviométrie.